



PREFET DE L'EURE

***Secrétariat Général***

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,  
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE  
section utilité publique

Evreux, le 23 juillet 2015

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

AVIS

SETOM de l'Eure

**à Mercey et à la Chapelle-Réanville**

Par arrêté préfectoral complémentaire n°D1-B1-15-597 du 21 juillet 2015, le préfet de l'Eure a imposé au SETOM de l'Eure la constitution de garanties financières pour la mise en sécurité en cas d'arrêt définitif de son installation implantée à Mercey et à la Chapelle-Réanville.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée dans les mairies de Mercey et de la Chapelle-Réanville ainsi qu'à la direction de la réglementation et des libertés publiques, bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique de la Préfecture, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,  
l'adjoint au chef de bureau



Nadir MILIANI